



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le 24 septembre 2018 à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 18 septembre 2018 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, Mme BIANCAMARIA, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, M. MONDOLONI, adjoints au Maire.

M. PAOLINI, Mme JEANNE, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, M. KERVELLA, Mme FALCHI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, Mme MASSEI, M. DELIPERI, M. LUCIANI, M. CIABRINI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. LEONETTI, conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme FLAMENCOURT à M. LUCCIONI, Mme BERNARD à Mme NADAL, M. FILONI à Mme SANNA, Mme SICHİ à Mme MASSEI, Mme SANTONI-BRUNELLI à M. MARCANGELI, Mme ZUCCARELLI à Mme RUGGERI-ZANETTACCI, Mme VILLANOVA à M. ARESU, Mme SIMONPIETRI à M. LUCIANI.

Etaient absents :

M. CAU, M. CASTELLANA, M. FERRARA, M. CHAREYRE, Mme PILLOTTI, M. BASTELICA, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	31
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Mme MASSEI est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Visa Contrôle de légalité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20180924-2018_205-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/09/2018

Affichage : 27/09/2018

Pour l'autorité compétente par délégation



Séance du lundi 24 septembre 2018

Délibération N°2018/205

**Attribution d'une subvention complémentaire à l'association
Case et Bulle pour l'organisation du « Festival International
de la Bande Dessinée d' Ajaccio 2018 »**

Monsieur le maire expose à l'assemblée :

Dans le cadre de sa politique de soutien aux associations, la Ville d'Ajaccio apporte chaque année une aide financière, contribuant ainsi à la promotion et au développement de la culture.

Par délibération N°2018/140, la Ville d'Ajaccio a accordé une subvention de 12 200 euros à l'association Case et Bulle pour l'organisation du « Festival International de la Bande Dessinée d'Ajaccio 2018 ». Une convention triennale a été signée entre la Ville d'Ajaccio et cette association pour la période 2018-2020.

Le coût d'un tel évènement est très important et l'association ne peut supporter la totalité des dépenses.

Compte tenu de l'impact de ce Festival, devenu incontournable pour les Ajacciens, il conviendrait d'accorder une subvention complémentaire d'un montant de 5 000 euros, ce qui porterait le total attribué à l'association Case et Bulle pour 2018 à 17 200 euros.

Il est proposé au conseil municipal de procéder à l'attribution d'une subvention complémentaire d'un montant de 5 000 euros à l'association Case et Bulle.

Les crédits nécessaires sont prévus au compte 65 du budget de l'exercice 2018.

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

De décider de procéder à l'attribution d'une subvention complémentaire d'un montant de 5 000 euros à l'association Case et Bulle pour l'organisation du « Festival International de la Bande Dessinée d'Ajaccio 2018 ».

Ce qui porte le montant total attribué à cette association pour 2018 à 17 200 euros.

D'autoriser Monsieur le maire à signer l'avenant à la convention triennale relatif à cette aide financière complémentaire;

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Ouï l'exposé de Mme Guerrini, adjointe déléguée
Et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu le Budget Primitif de l'exercice 2018;

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date 21 septembre du 2018,

DECIDE

À l'unanimité de ses membres présents et représentés

De procéder à l'attribution d'une subvention complémentaire d'un montant de 5 000 euros à l'association Case et Bulle pour l'organisation du « Festival International de la Bande Dessinée d'Ajaccio 2018 ».

Ce qui porte le montant total attribué à cette association pour 2018 à 17 200 euros.

AUTORISE

Monsieur le maire à signer l'avenant à la convention triennale relatif à cette aide financière complémentaire;

DIT

Que les crédits nécessaires sont prévus au compte 65 du budget de l'exercice 2018.

La présente délibération et son annexe feront l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus

(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE



LAURENT MARCANGELI

Laurent Marcangeli